

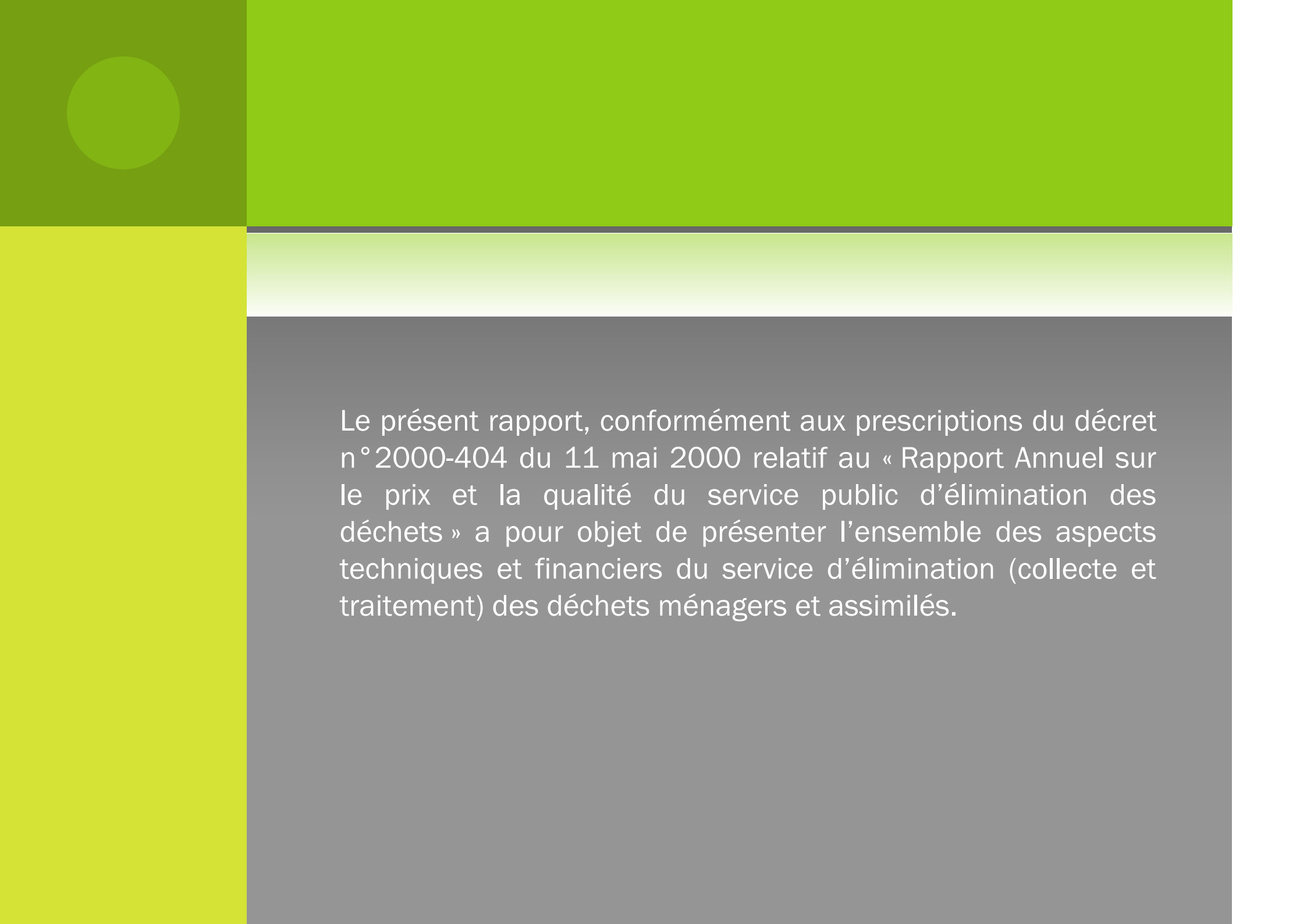
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

ANNEE 2010



SOMMAIRE :

☉ Sommaire	Page 2
☉ Introduction	Page 3
☉ Présentation de la compétence statutaire	Page 4
☉ Organisation de la filière déchets	Page 5
☉ Déchets ménagers résiduels	Pages 6 à 9
☉ Collecte sélective	Pages 10 à 12
☉ La déchetterie	Pages 13 à 15
☉ Les encombrants	Page 16
☉ Le compostage individuel	Page 17
☉ La communication	Pages 18 à 19
☉ Synthèse technique et financière	Pages 20 à 21



Le présent rapport, conformément aux prescriptions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au « Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets » a pour objet de présenter l'ensemble des aspects techniques et financiers du service d'élimination (collecte et traitement) des déchets ménagers et assimilés.

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE MONTDIDIER

- ⊙ La Communauté de Communes du Canton de Montdidier est un établissement public de coopération intercommunale régi par les lois du 6 février 1992 et du 12 juillet 1999.
- Créée en 2001, elle regroupe 34 communes (33 communes rurales pour 5 736 habitants et la ville de Montdidier pour 6 521 habitants) sur un territoire rural où vivent 12 257 habitants (R.G.P. 1999), soit 4 517 foyers.
- ⊙ La compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » telle que définie dans les statuts de l'E.P.C.I. comprend l'organisation et la gestion des services de collecte, de traitement des ordures ménagères, des actions de sensibilisation au tri sélectif des déchets.
- ⊙ Le S.I.V.O.M., structure intercommunale qui a précédé la communauté de communes (dissout le 31.12.2000) était compétent pour la collecte et le traitement des ordures ménagères. En 1998, il a construit la déchetterie de Montdidier. A sa création, la Communauté de Communes a repris ses activités et simultanément investie dans la mise en place de la collecte sélective afin, de réduire les quantités de déchets orientés vers le C.S.D.U. (centre de stockage des déchets ultimes). Puis, une opération d'incitation au compostage individuel a été lancée en 2006 pour viser le même objectif que la collecte sélective.
- ⊙ Ce rapport présente l'ensemble des mesures mises en place par la Communauté de Communes du Canton de Montdidier en ce qui concerne la collecte et le traitement des ordures ménagères, le tri sélectif, la déchetterie, le compostage individuel et les différentes actions de communication entreprises pour la filière « déchets ».

ORGANISATION DE LA FILIÈRE DÉCHETS

- La politique communautaire de gestion des déchets ménagers et assimilés est réfléchiée par une commission « protection et mise en valeur de l'environnement » composée de 15 membres .
- ◎ Cette politique est dirigée par le vice président, C. Triplet. Elle est mise en œuvre par une équipe technique dont le responsable de service est J.C. Sénéchal et des prestataires privés.
- ◎ La communauté de communes a confié par marché à Véolia Propreté, le traitement des ordures ménagères, la collecte et le traitement des déchets issus du tri sélectif (pour le verre c'est la société Paté qui collecte) et la gestion de la déchetterie de Montdidier.

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : LA COLLECTE EN RÉGIE

Moyens humains

- 5 agents titulaires et 3 agents non titulaires.
- 4 chauffeurs et 4 rippeurs
- Moyenne d'âge : 44 ans
- Heures des titulaires : 7 482 h.
- Heures des non titulaires : 5 518 h.
- Heures 2010 : 12 600 h.
- Arrêt maladie : 1
- Durée : 337 j.

Moyens techniques

- 2 camions équipés de bennes de collecte des ordures ménagères.



LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : LA COLLECTE EN RÉGIE

TONNAGES

- Tonnage collecté en 2010 : 3 275 T.
- Soit - 356 T par rapport à 2009
- Les ordures ménagères sont déposées sur un quai de transfert au C.S.D.U. de classe II de Rollot appartenant à Véolia. Elles sont ensuite transférées pour enfouissement au C.S.D.U. de la SECODE à Sains en Amiénois.

TONNAGE 2010 : 3 275 T

Kg/an/hab. : 272 kg

COÛTS

- La masse salariale : 211 868 €
- L'entretien des camions : 81 894 €
- Equipement du personnel : 2 168 €



COÛT 2010 : 298 098 €

Coût/an/hab. : 24.77 €

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : LE TRAITEMENT

TONNAGES

- Le traitement est assurée par la société Véolia Propreté d'Amiens. Un marché de 6 ans est en cours jusqu'en juillet 2014.
- 3 275 tonnes traitées.

COUTS

- Coût du traitement :

250 346 €



**COÛT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
2010 : 250 346 € soit 20.80 €/Hab.**

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : VUE GÉNÉRALE DES ASPECTS FINANCIERS

EVOLUTION DES TONNAGES ET COUTS

ANNÉES	Coût COLLECTE en €	Coût TRAITEMENT en €	TOTAL en €	TONNAGES COLLECTES en tonne	Coût/TONNE en €	Coût/HABITANT en €	KG/ AN/HAB.
2005	238 803	235 571	474 374	4 378	108	39	365
2006	235 378	261 460	496 839	4 472	111	41	373
2007	277 282	261 814	539 097	4 028	133	45	336
2008	259 553	267 417	502 223	3 877	129	41	323
2009	261 783	252 321	514 104	3 630	141	42	303
2010	298 098	250 346	548 444	3 275	167	46	272

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : PERSPECTIVES

④ Évolution de la T.G.A.P.

- ④ La Taxe Générale sur les Activités Polluantes est votée dans la loi de finances au Parlement chaque année. En 2010, elle s'est élevée à 17 €HT sur chaque tonne de déchets enfouis.
- ④ Son montant sera de 32 €HT en 2015 d'où la nécessité d'enfouir le minimum de déchets.

④ Réflexion communautaire en cours.

- ④ Actuellement, les élus communautaires réfléchissent sur l'opportunité du passage à la collecte sélective en porte à porte toujours dans un souci de maîtrise des coûts.

LE TRI SÉLECTIF : LA COLLECTE

Organisation

- Chaque commune est équipée de points d'apport volontaire où les habitants peuvent déposer les déchets recyclables dans des conteneurs.
- Elle est organisée en deux flux : les emballages dans un conteneur et le verre dans un autre.
- La collecte sélective des emballages recyclables (papier-carton, journaux-magazines, aluminium, acier, plastique et verre) a été confiée par marché à deux prestataires Véolia Propreté pour les emballages et Paté pour le verre.

Tonnages

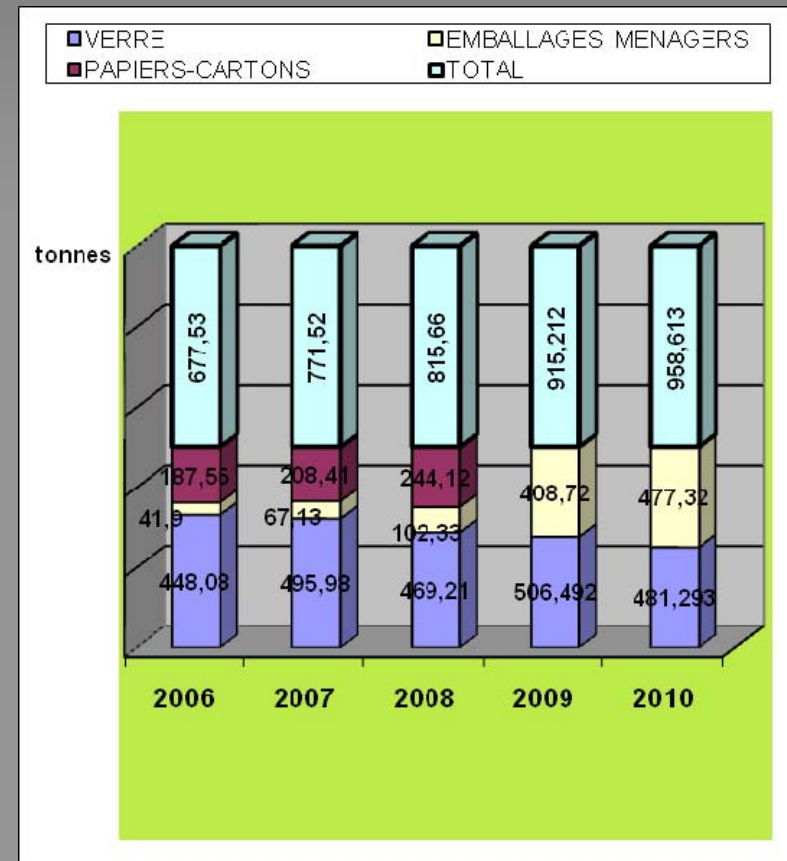
MATERIAUX	TONNES	KG/AN/HAB.
JOURNAUX MAGAZINES	243.02	20.20
CARTON	66.24	5.50
ACIER	13.48	1.12
ALU	1.16	0.01
PLASTIQUE	42.04	3.40
BRIQUE ALIMENTAIRE	8.34	0.60
VERRE	492.29	40.90
REFUS DE TRI	88.61	7.36

LE TRI SÉLECTIF : LE TRAITEMENT

Organisation

- Une fois collecté, les emballages recyclables sont triés au centre de tri de Véolia Propreté d'Amiens.
- Les différents matériaux sont ensuite dirigés vers les filières de recyclage.
- Le verre est acheminé au centre de collecte de Paté à Crouy (02). Un tri mécanique est opéré puis il part chez BSN pour le recyclage.

Evolution des Tonnages



LE TRI SÉLECTIF : VUE GÉNÉRALE DES ASPECTS FINANCIERS

EVOLUTION DES DEPENSES DU TRI SELECTIF

DEPENSES	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Collecte et Transport	60 818	63 201	86 447	96 927	91 193	98 355
Tri et Conditionnement	30 081	34 141	44 262	51 072	60 518	69 810
Total	90 899	97 342	130 709	147 999	151 712	168 166
Total à la tonne	145	144	169	181	166	176
Total par habitant	8	8	11	12	12	14

EVOLUTION DES RECETTES DU TRI SELECTIF

RECETTES	2005	2006	2007	2008	2009	2010
ADELPHE	20 378	42 005	69 739	60 607	61 099	64 256
FILIERES	23 437	29 558	37 512	46 820	36 833	52 684
Total	43 816	71 563	107 252	107 427	97 932	116 941
TOTAL PAR HABITANT	4	6	9	9	8	10

LA DECHETTERIE :

Organisation

La gestion de la déchetterie communautaire a été confiée à Véolia Propreté dans le cadre d'un marché.

-La déchetterie est ouverte 7 jours/ 7.

Elle est désormais ouverte le jeudi après-midi de 14 h 30 à 18 h 30 en plus du jeudi matin.

Les papiers-cartons, déchets verts, ferrailles, gravats, tout venant, le bois, les piles, les ampoules et néons, les pneus, les D.E.E.E., les huiles alimentaires et des déchets ménagers spéciaux y sont acceptés.

Les professionnels sont acceptés à raison de 2m3 de déchets par semaine.

Tonnages

DECHETS	TONNAGES	
	COLLECTES	KG/AN/HAB.
TOUT VENANT	1 530.11	127.16
DECHETS VERTS	722.42	60.04
FERRAILLE	151.88	12.62
GRAVATS	838.70	69.70
CARTONS	106.98	8.89
BOIS	0	0
DECHETS MENAGERS SPECIAUX	27.37	2.27
VERRE	11	0.91
TOTAUX	3 388.46	281.59

LA DECHETTERIE :

Evolution des tonnages

	TOUT VENANT	DECHETS VERTS	VERRE	FERRAILLE	DMS	GRAVATS	BOIS	CARTONS	TOTAUX
2006	886,82	629,74	23,00	214,29	16,67	880,16	18,32	159,32	2 828,32
2007	1 148,66	717,23	28,00	195,92	19,92	1 171,88	12,44	171,23	3 465,28
2008	1 233,81	720,23	18,00	165,11	23,21	931,00	29,64	157,76	3 278,76
2009	1 291,77	737,33	13	174,73	26,94	911,91	2,26	121,04	3 278,98
2010	1 530,11	722,42	11	151,88	27,37	838,7	0	106,98	3 388,46

LA DÉCHETTERIE : VUE GÉNÉRALE DES ASPECTS FINANCIERS

EVOLUTION DES DEPENSES DECHETTERIE

DEPENSES	2006	2007	2008	2009	2010
TRANSPORT	77 495.32	93 698.20	96 824.71	97 506.99	100 266.16
TRAITEMENT	103 686.83	135 362.51	148 441.54	168 703.10	192 205.12
GARDIENNAGE	53 074.92	56 891.16	58 534.44	59 960.40	60 363.00
TOTAL	234 257.07	285 951.87	303 800.69	326 170.49	352 834.28
TOTAL À LA TONNE	82.83	82.52	92.66	99.54	104.13
TOTAL PAR HABITANT	19.57	23.89	25.38	27.25	29.32

LES ENCOMBRANTS :

- ⊙ De manière générale, on considère comme « encombrant » tout objet ne rentrant pas dans un sac de 120 litres.
- ⊙ La ville de Montdidier procède en interne à la collecte des encombrants de la ville (1 fois par trimestre le lundi).
- ⊙ Celle des encombrants ruraux à lieu une ou deux fois par an, selon les desiderata des conseils municipaux des communes.
- ⊙ C'est Véolia Propreté qui est chargé de la collecte des encombrants ruraux.
- ⊙ Les jours d'enlèvement sont indiqués sur le mémento de l'année et sur le site internet de la communauté de communes.
- ⊙ En 2010 : 19.34 tonnes ont été collectées pour un coût de 7 346.94 € supporté uniquement par les communes qui ont fait le choix de cette collecte.

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL :

- ⊙ Le compostage individuel a été lancé en 2006 sur le territoire communautaire. 800 composteurs ont déjà été distribués.
- La troisième opération vient de démarrer cette année.
- ⊙ Deux types de composteurs sont proposés à la population. En bois (300 l – 12 €00 et 800 l – 19 €00) et en plastique (400 l – 13 €00 et 600 l - 20 €00) avec le bio seau à 3 €00.
- ⊙ L'Ademe, le Conseil Général de la Somme et le Conseil Régional de Picardie participent au financement à hauteur de 63,40 %, les 36.60 % restant étant à la charge de la communauté de communes.
- ⊙ A cette troisième opération est jumelée une opération de communication de terrain « les relais du tri ».



LA COMMUNICATION :

Pour accompagner la population dans le tri des déchets, la collectivité publie deux fois par an le « journal du tri » et la « lettre du compostage », le mémento du tri.

L'éducation environnementale dès le plus jeune âge étant un vecteur de changement des comportements, la communauté de communes a donc poursuivi en 2010 ses actions de sensibilisation en milieu scolaire.

Poursuite de l'opération « Relais du Tri » qui vise à former des groupes de personnes dans les communes. Après formation, elles sont en capacité de mener des animations relatives au tri auprès des administrés dans leurs communes.

Lors de la foire agricole de Pâques, le stand de la communauté de communes a eu pour thème « le compostage individuel ».

Annuellement, la communauté de communes provisionne sur son budget primitif un montant de 3 € 05 pour chaque tonne de verre collecté.

Avec ce crédit cumulé depuis plusieurs années, une subvention de 7 577.86 € a été versée à l'hôpital de Montdidier pour l'achat de matériel médical. Les efforts de tri de la population récompensent directement l'hôpital local.

Toutes les actions de communication relatives à la gestion des déchets sont soutenues à 50 % par la société Adelphe avec laquelle la communauté de communes a contractualisé. Quant à l'opération relais du tri elle est subventionnée par l'Ademe et le Conseil Général de la Somme.

LA FILIÈRE EN IMAGES :



Le compostage



La collecte des O.M.



Les incivilités



La déchetterie



La déchetterie



La déchetterie



La déchetterie



Erreur de tri



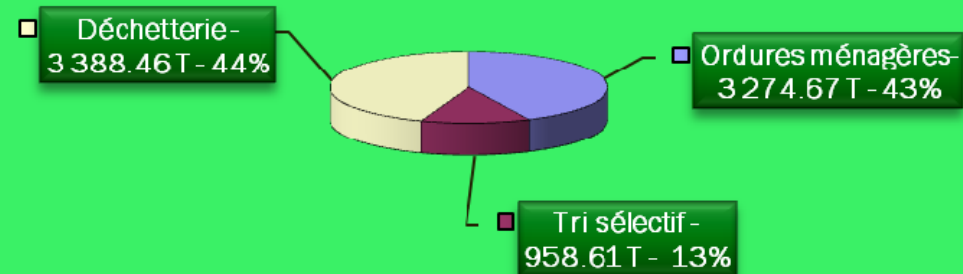
Sensibilisation en milieu scolaire



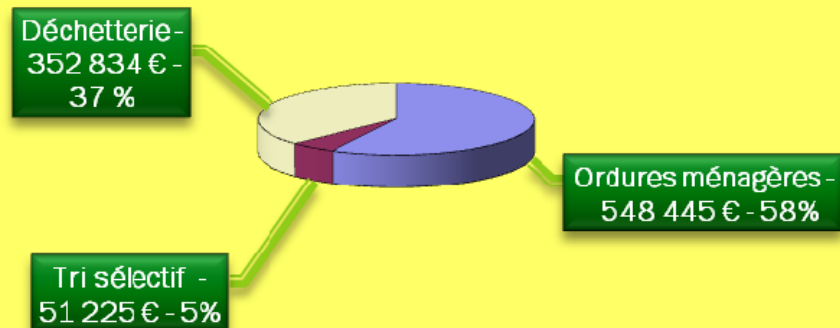
Le stand de la foire agricole

Synthèse technique et financière

REPARTITION DES QUANTITES COLLECTEES PAR TYPE DE DECHETS



REPARTITION DES COUTS D'ELIMINATION PAR TYPE DE DECHETS



COUTS DES DIFFERENTS MODE D'ELIMINATION DES DECHETS POUR 2010 (Collecte et traitement)

	Tonnages		Collecte		Traitement		Recettes	Total		
	GLOBAL	KG/AN/ HABITANT	GLOBAL (€)	EUROS TTC PAR TONNE ET EUROS TTC PAR HABITANT	GLOBAL (€)	EUROS TTC PAR TONNE ET EUROS TTC PAR HABITANT	EUROS	GLOBAL	EUROS TTC PAR TONNE ET EUROS TTC PAR HABITANT	% DU COÛT
Ordures ménagères	3274,67	272,14	298 098	91,03 24,77	250 347	76,45 20,81	-	548 445	167,48 45,58	58%
Tri Sélectif	958,613	79,67	98 356	102,60 8,17	69 810	72,82 5,80	116 941	51 225	53,44 4,26	5%
Déchetterie	3388,46	281,60	160 629	47,40 13,35	192 205	56,72 15,97	-	352 834	104,13 29,32	37%
TOTAL	7621,743	633,40	557 083	73,1 46,5	512 362	67,22 42,81	116 941	952 504	124,97 79,58	100%

**RAPPORT ANNUEL SUR
LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE D'ELIMINATION DES
DECHETS MENAGERS (2010)**

Rédaction, conception,
Infographie et impression
Communauté de Communes
Du Canton de Montdidier

Photos René MARY
Septembre 2011

